



**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**

Date de convocation 24 janvier 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, M. Daniel BURLOT, Mme Sandrine OLLIVIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Simone CHARPENTIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Jeannine NARDUZZI, M. Mme Karine LE VAILLANT, Mme Catherine CHNOUKI, Mme Arlette COLOMB, M. Pascal GOHARD, Mathieu SAINT-CAST, M. Daniel SANTIER, M. Hugues LESAGE, Mme Céline LE DORE

ABSENTS EXCUSÉS : M. Vincent RAOUL (procuration à M. Heurtel Nicolas),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT

Madame Jeannine NARDUZZI a été nommée secrétaire de séance

## **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir ajouter :

- Désignation des représentants au sein du CSS de Kerval à Lantic

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Ajout du point suivant :

- Désignation des représentants au sein du CSS de Kerval à Lantic

## **CESSION DE TERRAIN ENVERS LA COMMUNE – Mme. AUFFRAY Hélène.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Procès-Verbal de délimitation au droit de la propriété, Madame AUFFRAY Hélène, propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 2 726 (anciennement D 180) d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> rue Saint-Michel, souhaite régulariser l'emprise communale de celle-ci. En effet, cette parcelle est dans les faits intégrée au domaine public de la commune.

Madame AUFFRAY Hélène cède la parcelle pour l'euro symbolique au profit de la commune de Lantic qui prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section D numéro 2 726 d'une superficie de 32 mètres carrés rue Saint-Michel de Madame AUFFRAY Hélène au profit de la commune de Lantic.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

## **CESSION DE TERRAIN ENVERS LA COMMUNE - MME DEU CHRISTELLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DEU Christelle, propriétaire des parcelles cadastrées section C numéro 1 498 d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> et C 1494 d'une superficie de 10 mètres carrés rue des écoles, souhaite régulariser l'emprise communale de celles-ci. En effet, ces parcelles sont dans les faits intégrées au domaine public de la commune.

Madame DEU Christelle cède les parcelles citées ci-dessus pour l'euro symbolique, au profit de la commune de Lantic qui prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la cession pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section C numéro 1498 d'une superficie de 8 mètres carrés et C 1494 d'une superficie de 10 mètres carrés, rue des écoles de Madame DEU au profit de la commune de Lantic.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

**DEMANDE DE SUBVENTION PLH POUR LA CREATION DE PAVILLONS LOCATIFS.**

Monsieur Nicolas HEURTEL, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal de la demande de subventions du groupe ARMORIQUE HABITAT.

Suivant les règles du PLH, la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 23 000 euros ne peut être obtenue qu'après accord de l'aide communale au moins équivalente à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, d'attribuer une subvention PLH pour la création de 3 pavillons locatifs au Lotissement Notre Dame d'un montant de 23 000€.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**DEVIS ASPIRATEURS ÉCOLE**

Madame Karine LE VAILLANT informe de la nécessité de renouveler le parc d'aspirateur de l'école. Pour ce faire deux entreprises ont été sollicitées.

<b>Entreprise</b>	<b>Ets Claude CHENU SA</b>		<b>Manutan collectivités</b>	
Type	Aspirateur Numatic Henry 9L Garantie 5 ans	Aspirateur Nupro Reflo 8L Garantie 2 ans	Aspirateur Numatic Henry 9L Garantie 5 ans	Aspirateur Nupro Reflo 8L Garantie 2 ans
Prix Unit. HT	210.27	96.63	229.00	196.50
Sac Lot de 10 HT	20.81	20.81	36.90	36.90
TOTAL HT	231.08	117.44	265.90	233.40
<b>Montant Total HT pour 5 aspirateurs et 5 lots de 10 sacs</b>	<b>1 259.40</b>	<b>587.20</b>	<b>1329.5</b>	<b>1 167</b>

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Ets Claude CHENU SA pour 5 aspirateurs Numatic Henry 9L ainsi que le lot de 10 sacs pour un montant de 1259.40 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CSS DE KERVAL A LANTIC

M. le Maire fait savoir que les membres de la commission de suivi de site (CSS) pour le centre technique d'enfouissement des déchets de Launay Lantic doivent être renouvelés puisque leur mandat de 5 ans est arrivé à terme. Pour permettre la tenue de la prochaine CSS il convient de renouveler les membres de cette commission.

Il propose sa candidature en tant que titulaire et celle de Sandrine OLLIVIER comme suppléante pour siéger dans le « collège des élus ».

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les deux candidatures pour siéger à la commission CSS KERVAL-LANTIC.

## PRÊTS BANCAIRES

Monsieur Nicolas HEURTEL informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à un financement pour l'acquisition du fond de commerce de la Boulangerie. Des demandes de prêts bancaires ont été demandé à trois banques.

Montant	418 000 €											
Périodicité des échéances	Trimestrielle											
Banques	CMB						CRCA				CAISSE EPARGNE	
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Taux	fixe 3,54 % sur 8 ans puis variable E3M + 0,97 %	fixe 3,56 % sur 8 ans puis variable E3M + 0,97 %	fixe 3,42%	fixe 3,54%	fixe 3,42%	fixe 3,54%	fixe 3,43%	fixe 3,55%	fixe 3,43%	fixe 3,55%	fixe 3,79%	fixe 3,89%
Type amortissement	progressif	progressif	progressif	progressif	linéaire	linéaire	progressif	progressif	linéaire	linéaire	progressif	progressif
Echéances trimestrielles			8 934,83 €	7 313,26 €	De 10 540,57 € à 7 026,23 €	De 8 924,30 € à 5 271,24 €	8 941,03 €	7 319,75 €	De 10 551,02 € à 7 026,21 €	De 8 934,75 € à 5 271,37 €	9 165,65 €	7 542,58 €
Intérêts			118 089,80 €	167 060,80 €	109 004,00 €	149 821,70 €	118 462 €	167 582 €	109 323 €	150 245 €	131 939 €	185 406 €
Frais de dossier			420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €	627 €	627 €	627 €	627 €	418 €	418 €
Coût total			118 510 €	167 481 €	109 424 €	150 242 €	119 089 €	168 209 €	109 950 €	150 872 €	132 357 €	185 824 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la proposition de prêt du CMB progressif sur 20 ans à un taux fixe de 3.54 % avec une périodicité trimestrielle et des frais de dossier de 420.00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette demande de prêt.

## AFFAIRES DIVERSES

### Déclaration d'intention d'aliéner :

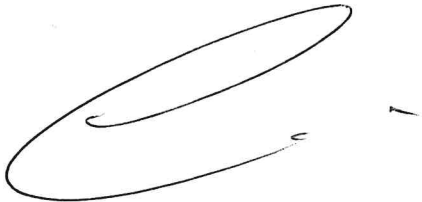
- Propriété de Nexity, rue de la Nouette, parcelle D 2738

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des services Administratifs de la Mairie de fermer au public celle-ci le jeudi après-midi.

Fin de séance 19h40,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian LE MAITRE



La secrétaire,  
Jeannine NARDUZZI



